

Mise en sécurité et consignation des équipements du travail

Publics concernés

- Chefs d'équipe production,
- Opérateurs et conducteurs de machines,
- Techniciens ou réglageurs,
- Agents de nettoyage et de maintenance.

Durée de la formation

1 jour

Prérequis

Pas de prérequis.

Objectifs

En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :

Connaître la réglementation des équipements de travail : "séparation et condamnation des énergies".

Mettre en place dans les modes opératoires la ou les procédures de condamnation sur arrêt des équipements faisant l'objet d'une intervention

Méthode pédagogique

- Exposé appuyé sur de la vidéo projection
- Expertise selon les situations :
 - Dépannage, réparation,
 - Maintenance préventive,
 - Intervention à plusieurs,
 - Installation à démarrage automatique.

Suivi et évaluation

- Mode de suivi : en face à face
- Evaluation : QCM

Moyens techniques et livrable fin de formation

- 1 livret
- Document d'étude et de rédaction

Lieux, dates et tarif de la formation

Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :

- www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/

Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.

Programme

Le risque d'accident en cours d'intervention

4 cas concrets : Analyse, recherche de causes et actions correctives

- Électricité,
- Remise en marche mécanique,
- Organe en hauteur sans calage,
- Organe sous pression

La réglementation

Conformité des organes de coupe ou de séparation

Critères :

- Règles techniques, décret juillet 92-767 pour les équipements neufs installés après janvier 1993.
- Prescriptions techniques, décret janvier 93-40 pour les équipements en service avant janvier 1993.

Obligation légale d'établir des procédures

Dispositions d'organisation et formation, décret janvier 93-41

Respect des consignes

Schéma type d'une procédure

- Séparation de l'équipement de ses réseaux d'énergie.
- Condamnation physique de l'organe de manœuvre.
- Signalisation.
- Contrôle et évacuation des énergies résiduelles.
- Ordre d'intervention

Les habilitations nécessaires selon les fluides

- Consignes :
 - Habilitation électrique
 - Habilitation tous fluides

Les Procédures :

- Présentation
- Rôles des intervenants
- Visualisation sur le terrain

Le matériel et les équipements de protection individuels nécessaires

Exemples de manipulation

- Mise en œuvre de la consignation d'un équipement (à mettre à disposition par l'entreprise)